

Dimanche 30 Août 2026 à Chimilin

Buvette et petite restauration sur place - Ouverture au public de 7h à 17h

- Cette manifestation est assimilée à un marché ou pucier. Vous devez vous munir, le jour de la brocante d'une pièce d'identité ou d'un passeport, en cours de validité.
- L'inscription, l'attestation de participation au maximum à **1 autre vente dans l'année** et le règlement de l'emplacement, sont effectués sur place.
- La vente sur les stands est réservée uniquement à des objets d'occasion.
- Seuls peuvent être vendus ou échangés, des objets personnels.
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute marchandise illicite et décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration d'objet.
- L'exposant est seul responsable, vis-à-vis de l'acheteur, de la qualité et de l'état général des produits vendus. En aucun cas l'organisateur n'en sera responsable.
- L'exposant s'engage à respecter les règles de sécurité (circulation, stationnement, chargement et déchargement).
- Les règles sanitaires (Préfecture) en vigueur le jour de la manifestation seront appliquées.
- En cas de force majeure, de conditions climatiques dégradées, ou d'évolution sanitaire, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation.
- Le prix du mètre linéaire est de 3 euros (un minimum de 5 mètres est requis pour permettre notamment le stationnement du véhicule de l'exposant).
- Le montage des stands est réalisé par l'exposant, de **6h00 à 7h00**.
- Le démontage, à la clôture de la manifestation, 16h jusqu'à 17h. Aucun départ anticipé du véhicule de l'exposant ne sera possible avant 17h.
- L'exposant s'engage à remporter tous ses invendus, et à rendre l'espace occupé propre et sans déchet.

Nombre de Mètres : x 3€ Total : Chèque Espèces